

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 4 NOVEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Archill Gladu	Maire
M. Raphael Benoit	Conseiller siège # 1
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 2
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
Mme Edith Cooke	Conseillère siège # 5
Mme Marie-Eve Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Est également présent :

M. Serge Allaire	Directeur général et greffier-trésorier
------------------	---

Est absent :

M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
--------------------	----------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

238-04-11-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2024
- 2- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**
- 3- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4- ADMINISTRATION**
 - 4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
 - 4.2 Résolution pour premier versement pour le déneigement 2024-2025
 - 4.3 Modification de la résolution 163-12-08-24
 - 4.4 Reddition de compte – PPACE
 - 4.5 Ventes pour taxes impayées
 - 4.6 Calendrier des séances du conseil
 - 4.7 Horaire des fêtes du bureau municipal
 - 4.8 Approbation de la facture du rapport d'évaluation de SPE Valeur Assurable
 - 4.9 Résolution pour un stationnement avec accès à une prise de courant pour autobus
 - 4.10 Octroi d'un prêt au Comité de requalification de l'église de Saint-Léonard-de-Portneuf (CRESLP)
 - 4.11 Lettre d'appui pour le CRESLP – Demande d'aide financière Desjardins
 - 4.12 Mandat Firme Malette – Norme SP 3280
 - 4.13 Mandat Firme Malette – Norme SP 3400
 - 4.14 Mandat Firme Malette – Préparation budgétaire 2025
 - 4.15 Modification de la résolution 145-08-07-24 pour des travaux d'adjudication d'un contrat pour dégager le pourtour de la surface multisports
 - 4.16 Demande soutien financier – École secondaire Louis-Jobin de Saint-Raymond

5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1 Rapport écrit de l'inspectrice en urbanisme et en environnement

6- VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics

6.2 Résolution pour travaux par Les Techniques de l'eau S.D. Inc.

6.3 Résolution pour des travaux de pavage d'asphalte rang Saint-Antoine

6.4 Résolution pour des travaux de pavage d'asphalte route Du Moulin

6.5 Résolution pour des travaux de pavage d'asphalte rang Saint-Jacques

6.6 Résolution pour l'installation d'une nouvelle calvette devant le 346 rang Saint-Antoine

6.7 Résolution pour l'installation d'une nouvelle calvette route du Moulin

6.8 Résolution pour l'installation d'une nouvelle calvette devant le 327 rang Saint-Antoine

6.9 Résolution pour du gravier dans le chemin Saint-Vincent

6.10 Résolution pour le paiement d'une facture à GeoTex

7- LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Rapport écrit de l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim

7.2 Résolution pour deux mâts pour l'installation de drapeaux

7.3 Résolution pour le party des fêtes des employés

7.4 Résolution pour l'achat de matériel pour les activités de Noël

7.5 Résolution pour l'achat des cartes de Noël

7.6 Résolution autorisant l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim à signer les ententes d'utilisation et droit de passage pour les pistes de ski de fond

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Rapport du service d'incendie de Saint-Raymond – Septembre 2024

9- RAPPORTS DES COMITÉS

10- BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE

10.1 Demande soutien financier – APHP

10.2 Demande soutien financier – Laura Lémerville

10.3 Offre de location d'estrades - Chœur Allegro

10.4 Repenser les règles sociales – Rédaction d'une constitution québécoise par et pour le peuple

10.5 Demande de soutien financier – Barcelone 2025

10.6 Rapport annuelle 2023-2024 Table de concertation des aînés de Portneuf

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- VARIA

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

239-04-11-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2024

Il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 7 octobre 2024.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussions sur différents sujets tels que : le transport par navette du CTRP, l'étude d'opportunité avec la Ville de Saint-Raymond, de l'entretien de la patinoire, du budget 2025, des taxes et de la motoneige pour l'entretien des pistes de ski de fond.

ADMINISTRATION

240-04-11-24

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la présentation des comptes payés au montant 167 460.56 \$, de payer les comptes à payer au montant de 230 739.37 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

241-04-11-24

RÉSOLUTION POUR PREMIER VERSEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le contrat de 3 ans pour le déneigement avec l'Association du Lac de l'Oasis secteur nord (ALON) est à sa deuxième année;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE VERSER à l'ALON, le deuxième versement pour le déneigement au montant de 75 \$ non taxable;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-19000-970.

242-04-11-24

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 163-12-08-24

Il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE MODIFIER la résolution # 163-12-08-24 : Résolution pour une servitude en lien avec la vente d'un terrain dans la rue Piché;

La résolution :

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Louis Cayer veut vendre le lot 4 910 207;

CONSIDÉRANT QUE sur ce lot passe des tuyaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir une servitude permettant la réparation lors de possibles bris;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Cayer accepte de donner cette servitude;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus pour la servitude seront à la charge de Monsieur Cayer;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER la demande de servitude sur le lot 4 910 207 de la rue Piché appartenant à Monsieur Louis Cayer.

Devra se lire comme suit :

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Louis Cayer veut vendre le lot 4 910 207;

CONSIDÉRANT QUE sur ce lot passe des tuyaux d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir une servitude permettant la réparation lors de possibles bris;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Cayer accepte de donner cette servitude;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus pour la servitude seront partagés à 50% entre Monsieur Louis Cayer et la Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité les conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER la demande de servitude sur le lot 4 910 207 de la rue Piché appartenant à Monsieur Louis Cayer.
- DE PAYER les frais à même le poste budgétaire # 02-13000-419;
- D'autoriser le maire, Monsieur Archill Gladu et le directeur général, Monsieur Serge Allaire à signer les documents en lien avec cette servitude.

243-04-11-24

REDDITION DE COMPTE – PPACE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf approuve les dépenses d'un montant de 50 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

VENTES POUR TAXES IMPAYÉES

Le directeur général dépose la liste des personnes endettées pour taxes municipales au 1^{er} novembre 2024.

- 9795-45-2341
- 8897-00-3382
- 9795-24-3173
- 8997-91-8004
- 9397-35-0499
- 9397-84-2046
- 9397-75-1566

244-04-11-24

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025 qui débiteront à 19 heures :

Lundi 13 janvier 2025	Lundi 7 juillet 2025
Lundi 3 février 2025	Lundi 11 août 2025
Lundi 3 mars 2025	Mardi 2 septembre 2025
Lundi 7 avril 2025	Lundi 6 octobre 2025
Lundi 5 mai 2025	Lundi 10 novembre 2025
Lundi 2 juin 2025	Lundi 1 ^{er} décembre 2025

245-04-11-24 **HORAIRE DES FÊTES DU BUREAU MUNICIPAL**

Pour la période des Fêtes, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents que le bureau de la municipalité soit fermé du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement.

246-04-11-24 **APPROBATION DE LA FACTURE DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE SPE VALEUR ASSURABLE**

CONSIDÉRANT les recommandations de notre assureur en lien avec les bâtiments stratégiques de la municipalité et de leurs équipements;

CONSIDÉRANT QUE les évaluations ont été faites à leur juste valeur;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'APPROUVER la facture et le rapport d'évaluation de SPE Valeur Assurable au montant de 7 980 \$ avant taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-13000-419.

247-04-11-24 **RÉSOLUTION POUR UN STATIONNEMENT AVEC ACCÈS À UNE PRISE DE COURANT POUR AUTOBUS**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) offre un nouveau service de navette journalière pour le secteur de la Saint-Léonard-de-Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le transporteur a besoin d'un espace de stationnement avec une prise de courant pour son autobus;

CONSIDÉRANT QUE le transporteur paiera une somme de 100 \$ par mois pour la dépense énergétique et le déneigement du stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'APPROUVER la location d'un espace de stationnement pour l'autobus dans la cour du garage municipal en échange d'un paiement de 100 \$ par mois.

248-04-11-24 **OCTROI D'UN PRÊT AU COMITÉ DE REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF (CRÉSELP)**

CONSIDÉRANT QUE l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales permet à la municipalité d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée à l'égard des matières prévues à l'article 4 de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales reconnaît la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs comme un domaine de compétence municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales permet à la municipalité d'accorder toute aide pour la création et la poursuite d'oeuvre de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de requalification de l'église de Saint-Léonard-de-Portneuf (CRÉSLP) est une personne morale sans but lucratif a pour mission de donner une seconde vie à l'église, autrement pour un lieu de culte, notamment pour les fins mentionnées à l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉSLP a obtenu une aide financière de 37 500 \$ au volet I – Incubateur à projets de requalification du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ);

CONSIDÉRANT QUE dans l'attente de la réception de l'aide financière du CPRQ, le CRÉSLP a besoin d'une aide financière de la municipalité pour couvrir les dépenses relatives aux démarches qu'elle doit entamer pour la réalisation de sa mission;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte de prêter, dans l'attente de l'obtention de l'aide financière du CPRQ et en fonction des besoins du CRÉSLP et suivant les demandes de celle-ci, des sommes ne pouvant dépasser un montant maximal de 37 500\$, sommes qui devront totalement être remboursé dès que le CRÉSLP reçoit l'aide financière du CPRQ;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité des crédits pour le versement de cette aide financière sous forme de prêt, sans intérêt;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'OCTROYER un prêt au Comité de requalification de l'église de Saint Léonard-de-Portneuf (CRÉSLP), dans l'attente de l'obtention de l'aide financière du CPRQ et en fonction des besoins du CRÉSLP et suivant les demandes de celle-ci, pour des sommes ne pouvant dépasser un montant maximal de 37 500\$, selon les modalités suivantes :
 - Ce prêt est autorisé seulement pendant la période d'attente de l'obtention de l'aide financière du CPRQ et pour une durée maximale de deux (2) années;
 - Dès la réception de l'aide financière du CPRQ ou au plus tard au moment de l'atteinte de la durée maximale de deux (2) ans, la totalité des sommes prêtées par la municipalité devra être remboursée en un seul versement dans les 30 jours;
 - Les sommes sont prêtées sur demande du CRÉSLP en fonction des besoins réels de celle-ci et suivant explication à l'utilisation projetée des sommes prêtées, laquelle doit correspondre à l'un des objets prévus à l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* ou l'une des compétences municipales prévues à l'article 4 de cette loi.
- D'AUTORISER le directeur général et le maire à signer le ou les chèques relativement à ce prêt.

249-04-11-24

LETTRÉ D'APPUI POUR LE CRESLP – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE le Comité de requalification de l'église de Saint-Léonard-de-Portneuf (CRESLP) a besoin d'une lettre d'appui pour une demande d'aide financière à la Caisse populaire Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'AUTORISER Monsieur le maire, Monsieur Archill Gladu, à signer une lettre appuyant la demande d'aide financière.

250-04-11-24

MANDAT FIRME MALETTE – NORME SP 3280

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf doit appliquer la norme SP 3280 : Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS);

CONSIDÉRANT QUE la firme Malette répartira 34 heures de travaux en plusieurs étapes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE MANDATER la firme Malette à effectuer les travaux;
- DE PAYER les honoraires de 9 000 \$ à même le poste budgétaire # 02-13000-413.

251-04-11-24 **MANDAT FIRME MALETTE – NORME SP 3400**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf doit appliquer la norme SP 3400 : Revenus;

CONSIDÉRANT QUE la firme Malette répartira 13 heures de travaux en plusieurs étapes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE MANDATER la firme Malette à effectuer les travaux;
- DE PAYER les honoraires de 3 500 \$ à même le poste budgétaire # 02-13000-413.

252-04-11-24 **MANDAT FIRME MALETTE – PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général Monsieur Serge Allaire veut avoir de l'accompagnement dans l'élaboration du budget pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT QUE la firme Malette répartira 32 heures d'accompagnement avec Monsieur Allaire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE MANDATER la firme Malette d'accompagner Monsieur Allaire;
- DE PAYER les honoraires de 7 500 \$ à même le poste budgétaire # 02-1300-413.

253-04-11-24 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 145-08-07-24 POUR DES TRAVAUX D'ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DÉGAGER LE POURTOUR DE LA SURFACE MULTISPORTS**

Il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE MODIFIER la résolution # 145-08-07-24 : Adjudication d'un contrat pour dégager le pourtour de la surface multisport;

La résolution :

CONSIDÉRANT la recommandation de dégager le pourtour de la surface multisport par les installateurs de PC Court Compagny Limited;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront faits par Candide à un montant de 50\$ de l'heure pour un maximum de 800 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER les travaux à Candide;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 03-31000-005.

Devra se lire comme suit :

CONSIDÉRANT la recommandation de dégager le pourtour de la surface multisport par les installateurs de PC Court Compagny Limited;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront faits par Candide à un montant de 50\$ de l'heure pour un maximum de 1 400 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER les travaux à Candide;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 03-31000-005.

254-04-11--24

DEMANDE SOUTIEN FINANCIER – ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN DE SAINT-RAYMOND

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite pour l'album des finissants a été soumise au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'ACCEPTER la contribution financière de 50 \$ à l'École Louis-Jobin;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-19000-970.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le rapport écrit de Madame Sabrina Trudel, inspectrice en urbanisme et en environnement, est déposé séance tenante.

VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics Monsieur Denis Grégoire est déposé et sera joint au présent procès-verbal.

255-04-11--24

RÉSOLUTION POUR TRAVAUX PAR LES TECHNIQUES DE L'EAU S.D. INC.

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réhabilitation et des essais de pompage ont été effectués au puits numéro deux (2);

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux est de 14 255 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE PAYER la facture à Les Techniques de l'eau S.D. Inc à même le poste budgétaire # 02-41300-521.

256-04-11-24

RÉSOLUTION POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE D'ASPHALTE RANG SAINT-ANTOINE

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage ont été réalisés par Pont-Rouge Asphalte après la réparation d'un ponceau dans le rang Saint-Antoine;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE PAYER la facture de 5 900 \$ avant taxes à même les postes budgétaires # 02-32045-625.

257-04-11-24

RÉSOLUTION POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE D'ASPHALTE ROUTE DU MOULIN

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage ont été réalisés par Pont-Rouge Asphalte après la réparation d'un ponceau dans la route Du Moulin;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE PAYER la facture de 7 840 \$ avant taxes à même les postes budgétaires # 02-32045-625.

258-04-11-24 **RÉSOLUTION POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE D'ASPHALTE RANG SAINT-JACQUES**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage ont été réalisés par Pont-Rouge Asphalte après des réparations dans le rang Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE PAYER la facture de 9 925 \$ avant taxes à même les postes budgétaires # 02-32045-625.

259-04-11-24 **RÉSOLUTION POUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CALVETTE DEVANT LE 346 RANG SAINT-ANTOINE**

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été effectués par Pax Excavation Inc. en lien avec le changement d'une calvette devant le 346 rang Saint-Antoine;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE PAYER la facture de 7 239.50 \$ avant taxes à même les postes budgétaires # 02-32090-521.

260-04-11-24 **RÉSOLUTION POUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CALVETTE ROUTE DU MOULIN**

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été effectués par Pax Excavation Inc. en lien avec le changement d'une calvette dans la route Du Moulin;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE PAYER la facture de 7 968.34 \$ avant taxes à même les postes budgétaires # 02-32070-521.

261-04-11-24 **RÉSOLUTION POUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CALVETTE DEVANT LE 327 RANG SAINT-ANTOINE**

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été effectués par Pax Excavation Inc. en lien avec le changement d'une calvette devant le 327 rang Saint-Antoine;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE PAYER la facture de 7 679.08 \$ avant taxes à même les postes budgétaires # 02-32070-521.

262-04-11-24 **RÉSOLUTION POUR DU GRAVIER DANS LE CHEMIN SAINT-VINCENT**

CONSIDÉRANT l'état de dégradation du chemin Saint-Vincent;

CONSIDÉRANT QU'une mise à niveau s'imposait;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés par Dompierre Transport;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE PAYER la facture de 25 000 \$ avant taxes à même les postes budgétaires #02-32055-629.

263-04-11-24 **RÉSOLUTION POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE À GEOTEX**

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique a été réalisée par Consultation GeoTex Inc. pour des analyses de sol;

CONSIDÉRANT QUE la rédaction du rapport a été fait;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE PAYER la facture de 10 885 \$ avant taxes à même les postes budgétaires # 03-31000-004.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT ÉCRIT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS PAR INTÉRIM

Le rapport écrit de Monsieur Ludovic Pageau, agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

264-04-11-24 **RÉSOLUTION POUR DEUX MÂTS POUR L'INSTALLATION DE DRAPEAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans l'obligation d'afficher son drapeau municipal et ceux du Canada et du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il manque 2 mâts à l'extérieur;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE PAYER la dépense de 499.98 \$ avant taxes à la compagnie Drapeaux et Bannières L'Étendard Inc. à même le poste budgétaire # 02-11000-670.

265-04-11-24 **RÉSOLUTION POUR LE PARTY DES FÊTES DES EMPLOYÉS**

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de la municipalité d'offrir une fête de Noël aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le restaurant Le Roquemont a été choisi à la suite de la réception de son offre de service;

CONSIDÉRANT QUE le repas sera au coût de 1094.25 \$ avant taxes et service;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'ALLOUER le contrat de la fête de Noël des employés municipaux au restaurant Le Roquemont;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70195-493.

266-04-11-24 **RÉSOLUTION POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES ACTIVITÉS DE NOËL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise pour Noël des activités;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ludovic Pageau agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim, doit faire des achats de matériel pour ces activités;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'ACCORDER un montant maximal de 500 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70195-649.

267-04-11-24 **RÉSOLUTION POUR L'ACHAT DES CARTES DE NOËL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut maintenir cette pratique d'offrir des cartes de Noël à ses partenaires, et d'y consacrer le budget proposé, à savoir : 60 cartes x 4.50 \$ chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'ACCORDER l'achat de 60 cartes de Noël au coût de 270 \$ à Mme Solange Boutin;
- DE PAYER le tout à même le poste budgétaire # 02-70120-670.

268-04-11-24

RÉSOLUTION AUTORISANT L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS PAR INTÉRIM À SIGNER LES ENTENTES D'UTILISATION ET DROIT DE PASSAGE POUR LES PISTES DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire signer des ententes de droit de passage pour les pistes de ski de fond avec certains citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE MANDATER Monsieur Ludovic Pageau agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim, afin de faire signer les ententes d'utilisation et droit de passage pour les pistes de ski de fond aux citoyens concernés.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DE ST-RAYMOND – SEPTEMBRE 2024

Le rapport du Service incendie de Saint-Raymond a été présenté.

RAPPORTS DES COMITÉS

Comité loisirs et famille :

- Régie verte : continuer les bonnes habitudes de récupération/compostage
- Régie verte : Dépôt des arbres de Noël au garage municipal
- Régie verte : Projet pilote de récupération des tubulures des érablières

BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE

- 10.1 Demande soutien financier – APHP
- 10.2 Demande soutien financier – Laura Lémerville
- 10.3 Offre de location d'estrades – Chœur Allégro
- 10.4 Repenser les règles sociales – Rédaction d'une constitution québécoise par et pour le peuple
- 10.5 Demande de soutien financier – Barcelone 2025
- 10.6 Rapport annuelle 2023-2024 Table de concertation des aînés de Portneuf.

269-04-11-24

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - APHP

CONSIDÉRANT QU'une demande de soutien financier de l'Association des personnes handicapés de Portneuf (APHP) nous a été sollicitée;

CONSIDÉRANT QUE le montant est de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'ACCEPTER la demande de soutien financier;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-19000-970.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussions sur différents sujets tels que : nettoyage des trous d'homme, problème avec le drain pluvial entre le 824 et 835 rue Principale, la navette du CTRP, surveillance de le Sureté du Québec et le matériel électronique recyclable.

VARIA

270-04-11-24

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Monsieur Raphael Benoit et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 56.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.